

SYNTHESE DE L'ENQUETE 2007 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LES DEPARTEMENTS

**Comment les départements
prennent-ils en compte le
développement durable?**



BMJ Ratings
55, avenue des Champs Pierreux
Immeuble le Capitole
92012 Nanterre
Tél : 01 41 37 51 00
Fax 01 41 37 50 01
www.bmjratings.com
contact@bmjratings.com



3

ANALYSE PAR DOMAINES TABLE DES MATIERES

1/ ELEMENTS DE CADRAGE	3
1.1 OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
1.2 METHODOLOGIE	3
2/ CARACTERISTIQUES DES DEPARTEMENTS	4
2.1 REPERES	5
2.2 PANORAMA GENERAL	6
2.3 ENSEIGNEMENTS GENERAUX	7
3/ ANALYSE PAR DOMAINES	9
3.1 DOMAINE GOUVERNANCE	9
3.2 DOMAINE AMENAGEMENT	12
3.3 DOMAINE COHESION SOCIALE	15
3.4 DOMAINE ENVIRONNEMENT	18
PERSPECTIVES	20
ANNEXE	21



1 ELEMENTS DE CADRAGE

1.1 OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'agence BMJ Ratings a lancé en avril 2007 une enquête sur les pratiques de développement durable des départements. Elle s'inscrit dans la continuité des enquêtes réalisées par l'agence depuis 2000 auprès des 200 plus grandes villes de France et depuis 2003 auprès des régions. Cette enquête permet à BMJ Ratings d'actualiser et de compléter sa connaissance sur l'intégration du développement durable dans les stratégies des collectivités, et aux départements de se positionner.

Le questionnaire délivré aux départements en avril 2007, s'organise autour de 4 piliers (gouvernance, développement économique et aménagement du territoire, cohésion sociale et environnement). L'étude suivante présente une analyse détaillée des critères de performance développement durable pour chacun des domaines.

Cette étude a vocation à être renouvelée périodiquement afin de constituer un observatoire de l'évolution des stratégies de développement durable des départements.

POURQUOI UNE ETUDE SUR LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES DEPARTEMENTS ?

Positionnés entre les communes, échelon de l'action de proximité, et les régions où sont définies les grandes orientations stratégiques de développement, les départements disposent d'une position territoriale complexe. L'objectif de cette enquête est de mieux connaître l'implication des Conseils Généraux vis-à-vis du développement durable et de rendre compte des moyens engagés et des stratégies développées. C'est aussi un moyen de recenser les pratiques innovantes et exemplaires des départements en matière de développement durable et d'offrir un panorama des tendances récentes.

1.2 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La démarche combine plusieurs sources d'informations :

- Élaboration d'un questionnaire dédié aux départements qui s'organise autour des 4 piliers du développement durable (gouvernance, développement économique et aménagement du territoire, cohésion sociale et environnement), divisés en critères et indicateurs de performance relatifs à l'engagement, les moyens mis en œuvre et les résultats.

L'enquête s'est étalée d'avril à juillet 2007 et a été relayée par l'Assemblée des Départements de France.

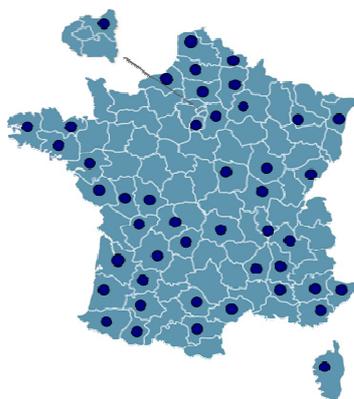
- Organisation d'entretiens téléphoniques auprès d'un panel de départements.

Le taux de réponse est de 45 %.

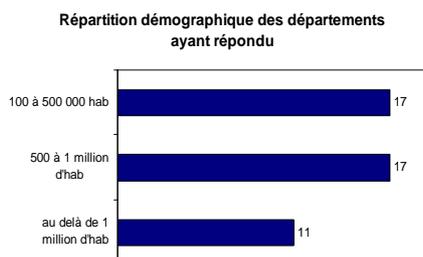
2 CARACTERISTIQUES DES DÉPARTEMENTS

Les départements ayant répondu proviennent d'horizons géographiques divers et de taille démographique variable :

Représentation géographique des répondants



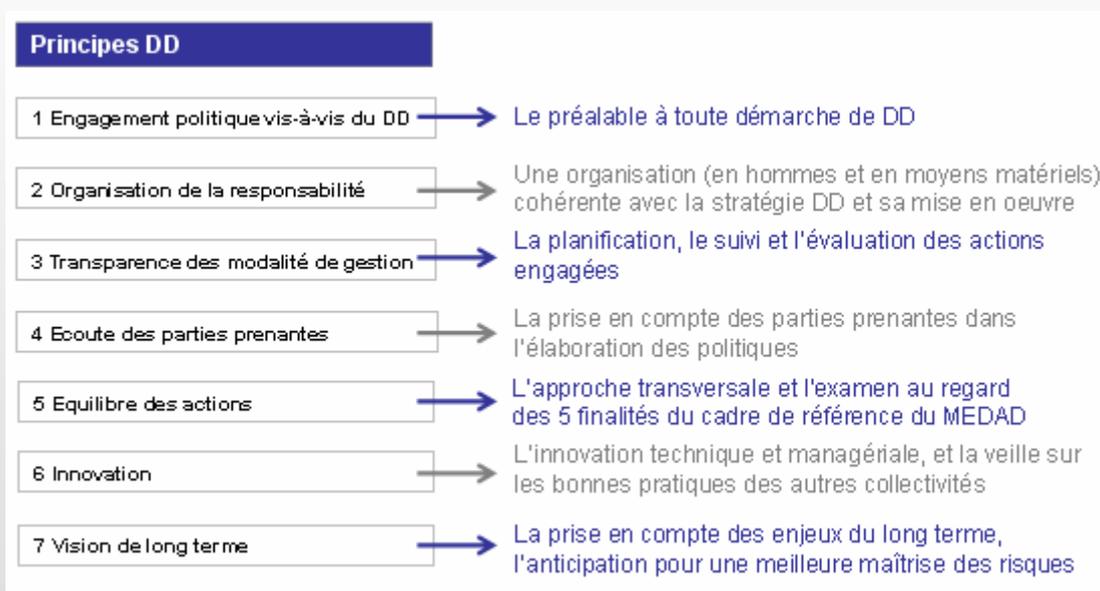
Représentation démographique des répondants



Le développement durable est avant tout une nouvelle façon de "gouverner" la collectivité et une nouvelle manière de penser autrement les relations avec les acteurs du territoire. Cette gouvernance se traduit par un certain nombre de principes qui individuellement ne sont pas nouveaux mais permettent globalement une meilleure efficacité dans l'atteinte des objectifs de la collectivité.

En s'appuyant sur son expérience-métier de la notation extra-financière, BMJ Ratings a créé le modèle Urbi Valor® en 2003 pour évaluer les performances développement durable des collectivités. BMJ Ratings est aujourd'hui la première agence européenne de notation sur cette cible et a réalisé des missions pour tous les types de collectivités : commune, communauté d'agglomération, communauté urbaine, département, région et État souverain.

BMJ Ratings mène une analyse croisée entre les pratiques de gestion et les domaines d'action du développement durable. L'agence a retenu dans son modèle exclusif Urbi Valor®, 7 principes de gestion comme étant les fondamentaux pour la mise en œuvre du développement durable.





2 CARACTERISTIQUES DES DEPARTEMENTS

2.1 REPERES SUR LES DEPARTEMENTS

Qu'est ce qu'un département ?

Les départements sont des collectivités territoriales anciennes. Créés en 1790, ils sont au nombre de 100 aujourd'hui avec des superficies moyennes comprises entre 5 000 et 7 000 km² et aux démographies variables. On peut distinguer différents profils de départements, selon qu'ils sont urbains, ruraux ou mixtes, mais aussi en fonction de leur densité de population, de la proportion d'agriculteurs dans la population, du taux de chômage et du nombre de bénéficiaires du RMI. Cette hétérogénéité explique en partie que les axes d'actions privilégiés en matière de développement durable peuvent être très différents. Les départements bénéficient de marges de manœuvre variables pour intégrer les objectifs de développement durable dans les domaines économique, social, environnemental, en fonction de leur champ de compétences.

Les compétences d'un conseil général :

L'action sociale et la santé

Aide sociale à l'enfance et aux familles, aux personnes âgées et handicapées, protection maternelle et infantile, insertion des personnes en difficulté, gestion du RMI, actions de prévention sanitaire

Depuis la loi de décentralisation de 2004 : programmes de santé, schéma gérontologique, aide au logement (gestion du fonds solidarité pour le logement et du fonds d'aide à l'énergie), protection judiciaire de la jeunesse (expérimentation), actions de prévention santé : vaccination, dépistage

L'éducation

Construction, entretien, équipement et fonctionnement des collèges publics

Depuis la loi de décentralisation de 2004 : recrutement et gestion des personnels techniques, ouvriers et de services (TOS) des collèges

La voirie, les transports et déplacements

Gestion des routes départementales et routes nationales d'intérêt local, des transports routiers non urbains et des transports scolaires

Depuis la loi de décentralisation de 2004 : gestion du réseau routier national transféré en grande partie, gestion des ports maritimes de pêche et de commerce (optionnel)

L'aménagement des territoires

Programme d'aide à l'équipement rural ; aides aux communes, avis et approbation obligatoire pour les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), participation au financement des aides économiques aux entreprises

Depuis la loi de décentralisation de 2004 : possibilité de régimes d'aides directes aux entreprises avec l'accord de la région (optionnel)

L'environnement

Élimination et prévention des déchets ménagers, protection et gestion des espaces naturels sensibles, aménagement, entretien et exploitation des cours d'eau, lacs et plans d'eau domaniaux transférés aux départements, plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

La culture, le tourisme, le patrimoine

Archives départementales, médiathèques départementales de prêt et musées ; comité départemental du tourisme

Depuis la loi de décentralisation de 2004 : transferts de certains domaines patrimoniaux, archives départementales, musées, bibliothèques ; schémas départementaux des enseignements artistiques

2 CARACTERISTIQUES DES DÉPARTEMENTS

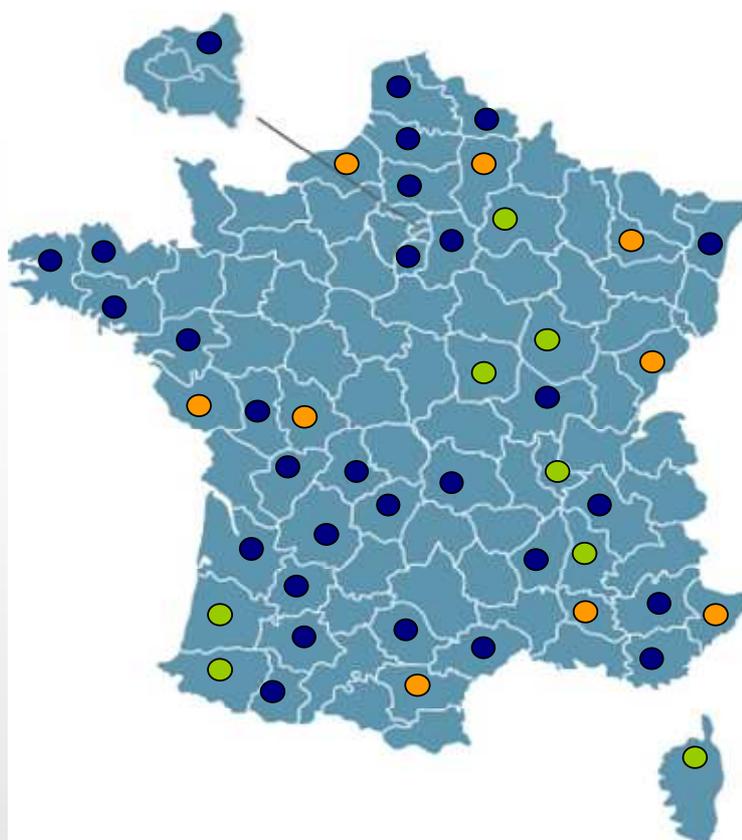
2.2 PANORAMA GENERAL

Aujourd'hui le développement durable devient une préoccupation incontournable dans toute politique territoriale. L'une des principales voies utilisées est celle de la mise en œuvre d'un Agenda 21 issu du programme d'actions du XXIème siècle signé à Rio en 1992.

Les départements sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à formaliser leur engagement dans une politique de développement durable, notamment par l'adoption d'un Agenda 21. A l'heure actuelle, 34 départements se sont engagés dans l'élaboration d'un tel programme.

Ce mouvement est récent et massif ; il existe néanmoins un décalage entre le nombre de départements engagés pour lancer un Agenda 21 et ceux qui ont adopté un premier plan d'actions. Les temps de réflexion, de lancement et de mise en œuvre dépendent fortement de la volonté politique et de l'organisation interne de chaque département.

Les 45 départements ayant répondu à l'enquête se répartissent selon trois niveaux d'engagement en matière de développement durable :



- 27 départements se sont engagés dans un Agenda 21 (quel que soit le stade de réalisation : phase de lancement ou de mise en œuvre).
- 9 départements ont intégré dans leur programme stratégique départemental des critères de développement durable (Plan Doubs 2010, Plan Aude 2010, Vaucluse 2015, Plan Énergie Vendée 2010...).
- 9 départements n'ont pas de projet ou de stratégie globale affichant le développement durable.



2 CARACTERISTIQUES DES DEPARTEMENTS

2.3 ENSEIGNEMENTS GENERAUX

L'agence présente sous l'angle managérial **les enseignements généraux** de l'étude, tous domaines confondus.

1 Engagement politique vis-à-vis du DD : le préalable à toute démarche de développement durable

- Une mise en œuvre du développement durable inscrite majoritairement sous la forme d'un Agenda 21
- Une impulsion directement corrélée à un leadership politique affiché par le Président du Conseil Général et soutenu par des vices présidents
- Peu de démarches globales autour des enjeux majeurs que sont les politiques d'achats durables et de la lutte contre le changement climatique

2 Organisation de la responsabilité : une organisation (en hommes et en moyens) cohérente avec la stratégie DD et sa mise en œuvre

- La création d'un poste dédié au développement durable
- Des fonctions « développement durable » rattachées à d'autres services et souvent à celui de l'environnement
- Peu de réorganisation des services pour un management transversal

3 Transparence des modalités de gestion : la planification, le suivi et l'évaluation des actions engagées

- Une démarche qualité pratiquée dans de nombreux domaines (qualité de l'accueil, qualité des produits agricoles, qualité des équipements touristiques...)
- Une faible appétence pour l'évaluation

4 Écoute des parties prenantes : la prise en compte des parties prenantes dans l'élaboration des politiques

- Une généralisation de la formation interne des agents
- Des actions de sensibilisation externes, principalement auprès des jeunes collégiens
- Une prise en compte de tous les publics pour une accessibilité à tous dans le domaine des transports, du logement et de la culture

- Des dispositifs de participation multi-acteurs aux politiques en développement

5 Équilibre des actions : l'approche transversale et l'examen au regard des 5 finalités du cadre de référence du MEDAD

- Des guichets uniques, lieux d'information multiples réunissant des acteurs diversifiés (santé, social, logement, emploi, éducation...)
- Des politiques du tourisme et de l'habitat transversales et complémentaires sur les 3 volets du développement durable
- Une vision sectorielle et par cible des thématiques du développement durable qui reste dominante

6 Innovation : l'innovation technique et managériale, et la veille sur les bonnes pratiques des autres collectivités

- Des dispositifs incitatifs pour les territoires infra qui s'appuient sur l'éco-conditionnalité des aides financières
- Des exemples de territorialisation des services départementaux pour une meilleure relation avec le local
- Des actions volontaires dans les domaines hors compétences réglementaires : urbanisme...

7 Vision de long terme : la prise en compte des enjeux du long terme, l'anticipation pour une meilleure maîtrise des risques

- Une implication forte pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments publics
- Une vision prospective sur les domaines de l'eau et des déchets via des observatoires
- Un acteur de la sensibilisation au développement durable de la société civile



3 ANALYSE PAR DOMAINES

3.1 GOUVERNANCE

La gouvernance de la collectivité recouvre à la fois des aspects internes et externes. Les aspects internes concernent la démarche d'éco-management (économies d'énergie, gestion des déchets produits par les services, achats responsables, déplacement des salariés) et le pilotage de la politique de développement durable (organisation de la transversalité, formalisation du projet de développement durable, démarche qualité, outils de suivi et d'évaluation). Les aspects externes concernent la transparence sur les décisions prises et leur mode d'élaboration, les démarches de concertation, et la sensibilisation des parties prenantes au développement durable. Il s'agit en fait d'évaluer la responsabilité sociale de la collectivité et sa démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

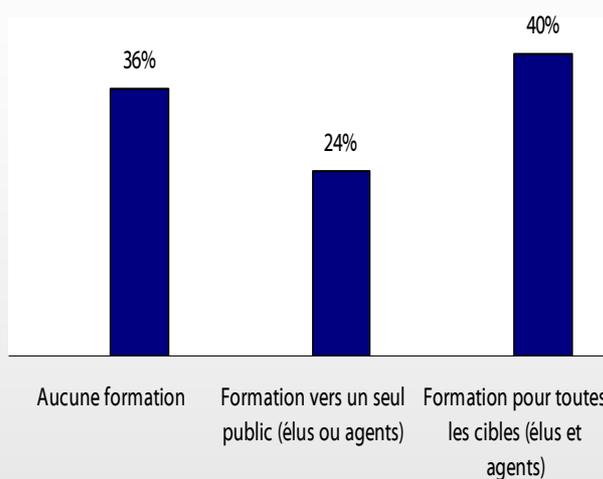
ENGAGEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une organisation interne adaptée

La mise en œuvre d'un engagement pour le développement durable nécessite (1) un portage politique fort et (2) un pilotage cohérent et solide pour assurer la réussite du projet. En parallèle, le département doit se doter d'une instance technique interne qui gère le projet. A chaque département de trouver son mode de pilotage adapté en fonction de l'organisation administrative préexistante ; il n'y pas de norme préconçue.

Pour plus de 65% des départements interrogés, l'organisation de cette démarche se traduit par la mise en place de **chargés de mission du projet de développement durable ou de l'Agenda 21**, avec un groupe de pilotage dédié. Certains départements se sont saisis de cette opportunité pour **restructurer de manière générale l'organigramme** des services dans une dynamique de transversalité et de travail en mode projet.

L'institution départementale gère un personnel important avec une diversité de professions : agent territorial, TOS, techniciens. L'implication de tous est nécessaire pour la mise en place de la démarche. Plus de la moitié des Conseils Généraux interrogés ont instauré **des formations en interne pour leurs agents et élus** (cf. graphique 1). La mise en place d'un **réseau d'ambassadeurs de développement durable** au sein de chaque direction est une pratique originale établie dans plusieurs départements : Finistère, Essonne, Nord, Gironde, Haute-Vienne, Hérault.



Graphique 1 : Formation au développement durable (source : questionnaires départements-BMJ Ratings 2007)

3 ANALYSE PAR DOMAINES

ACHATS ECORESPONSABLES

Vers la structuration d'une politique d'achats éco responsables

Devenir une collectivité exemplaire est l'un des objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement Durable. Les Conseils Généraux doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités. En développant une politique d'achats responsables, les collectivités peuvent contribuer à orienter l'économie dans le sens du développement durable. Cela consiste notamment à intégrer des critères environnementaux, sociaux ou d'insertion professionnelle et critères éthiques. Du fait de leur rôle prépondérant dans l'insertion des personnes en difficulté, on peut supposer que les Conseils Généraux favorisent, en incluant des clauses d'insertion dans leurs contrats, le retour à l'emploi de ces personnes.

Même si peu de départements ont défini une politique globale en la matière, de nombreux **outils méthodologiques** sont développés pour favoriser une intégration généralisée de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics. Les Conseils Généraux des Hauts-de-Seine et du Bas-Rhin ont réalisé des guides méthodologiques. En parallèle, **les formations** sur les achats durables pour les agents se multiplient.

Certains départements ont plus particulièrement cherché à **mettre au service leur compétence dans le domaine de l'insertion dans leurs achats publics**. Le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence a, par exemple, réalisé une fiche action « prendre en compte la clause sociale dans les marchés publics du département » ; le Conseil Général de Meurthe et Moselle a rédigé un guide de mise en œuvre des clauses d'insertion.

SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

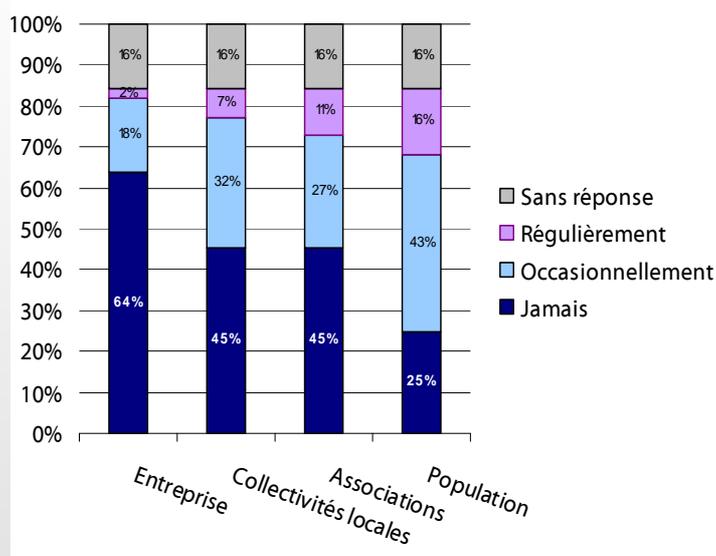
Des actions orientées principalement vers les habitants

L'adhésion nécessaire au développement durable exige, en amont, information et sensibilisation des citoyens et des acteurs (institutions publiques, entreprises, commerçants, associations,..) Les départements sont en contact avec plusieurs types de publics, et ont donc de nombreuses occasions de sensibiliser la population au développement durable.

On observe une disparité d'actions engagées par les Conseils Généraux envers les différentes cibles.

Les départements développent des actions de sensibilisation de manière occasionnelle envers la population (43%) (cf. graphique 2) et restent peu actifs vis-à-vis des entreprises, des associations et des collectivités locales. **Les jeunes et le personnel des collèges forment une cible privilégiée** (les départements ayant la compétence de gestion et de fonctionnement des collèges) pour insuffler des pratiques de développement durable.

Les départements ont lancé **des appels à projets** afin de récompenser les initiatives originales et innovantes des habitants : les Trophées I.D.E.E.S. 92, Initiatives Durables pour l'Environnement, l'Économique et le Social, dans les Hauts de Seine ou encore l'appel à projets « Environnement et Développement Durable » du Val d'Oise, à destination des éducateurs et enseignants.



Graphique 2 : Fréquence de sensibilisation des acteurs au développement durable (source : questionnaires départements-BMJ Ratings 2007)



3 ANALYSE PAR DOMAINES

CONCERTATION

Une participation des citoyens encore peu visible

Informé dans un premier temps et incité par la suite les différentes parties prenantes à changer leurs comportements est un gage de réussite pour valider un projet de développement durable. La concertation est au cœur du processus de ce type de démarche et suppose d'associer l'ensemble des acteurs en privilégiant les relations interservices, les partenariats entre secteur public et privé et la participation citoyenne.

Les départements sont de vastes territoires ce qui entraîne une difficulté accrue à organiser des moments de participation avec la population. L'approche par cible (jeunes, personnes âgées, handicapés...) reste une porte d'entrée pour la

constitution d'instances participatives. Il faut souligner la mise en place de plusieurs **Conseils Généraux des jeunes** (Corrèze, Gers, Hérault, Var, Dordogne) et d'espaces de consultation pour dialoguer avec ce public.

EVALUATION

Une culture de l'évaluation frileuse

Toute démarche d'amélioration continue s'appuie sur des dispositifs d'évaluation et de suivi de ses actions. Les outils de mesure - tableau de bord, indicateurs, grille de lecture... - répondent à plusieurs objectifs : le suivi à moyen terme des actions, la mesure des effets des politiques engagées au regard des enjeux de la collectivité, la réorientation et l'adaptation des politiques et des objectifs fixés à court, moyen et long termes. Aujourd'hui, peu de collectivités ont engagé une réflexion aboutie en matière d'évaluation ; on ne compte d'ailleurs encore que très peu d'outils formalisés. Il existe un réel besoin de modèles, de référentiels et d'indicateurs.

L'enquête souligne que les outils et méthodes de suivi et d'évaluation, quand ils existent, portent sur des projets ou politiques sectoriels (Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, schéma départemental de l'action sociale, évaluation environnementale...). Quelques départements se démarquent par des **outils participatifs pour le suivi et l'évaluation** de la stratégie de développement durable : Observatoire

Participatif des Engagements au Conseil Général de l'Essonne, Observatoire départemental du développement durable dans les Côtes d'Armor, instances consultatives sur la stratégie développement durable (Oise, Hauts-de-Seine, Seine Maritime). A ce sujet, l'Assemblée des Départements de France a participé à la réalisation du Guide de l'évaluation des politiques publiques, qui constitue un référentiel utile pour les collectivités.

QUALITE

Une approche de la qualité ancrée dans les départements

La démarche qualité constitue une démarche de management qui participe d'une amélioration progressive de l'organisation et des procédures déployées. Elle a pour objectif une bonne adéquation entre les ressources et les besoins afin de favoriser la satisfaction des bénéficiaires. Au sein des collectivités, l'approche qualité reste essentielle dans le souci de répondre le plus efficacement et le mieux possible aux demandes des citoyens. Les services en relation directe avec le public sont donc les premiers concernés.

On relève un engagement notable sur la question de la qualité. **Des démarches qualité** sont de plus en plus souvent instaurées au sein des départements, prioritairement **pour des services ou établissements départementaux en lien avec l'accueil du public**. Les Bouches du Rhône, l'Hérault et le Vaucluse ont ainsi réalisé un référentiel « accueil service public ». Le Doubs a été le premier département à être certifié par l'AFAQ « Engagement de service® ».

La Corrèze s'est lancée dans une démarche de certification ISO 9001 pour l'ensemble des services et des directions du Conseil Général. La démarche qualité suit des objectifs communs à toute stratégie de développement durable : management de l'amélioration continue, outils d'évaluation. La notion de qualité peut en ce sens constituer un levier d'action pour établir un projet de développement durable.



3 ANALYSE PAR DOMAINES

3.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce domaine examine les actions de la collectivité pour inciter les acteurs économiques à un comportement plus responsable, et promouvoir de nouvelles activités économiques en lien avec le développement durable. Il prend également en compte la politique d'aménagement du territoire, et plus généralement les actions tendant à favoriser la cohésion entre les différents acteurs du territoire. Il analyse enfin les relations du Conseil général avec les autres territoires et échelles territoriales.

TOURISME

Le tourisme durable : un chemin privilégié par les départements

Le département a la responsabilité d'établir un schéma départemental touristique, de gérer la promotion du tourisme départemental et de participer au financement et à la gestion des équipements touristiques. Deux points principaux agencent la politique de tourisme : la coordination entre les différents acteurs publics et privés agissant sur le territoire et les actions transversales avec les autres politiques du département (ruralité, transports) . La mise en œuvre de critères de développement durable dans le domaine du tourisme vise notamment à garantir une égalité d'accessibilité aux activités touristiques, à assurer une dynamique économique tout en essayant de réduire les nuisances environnementales qu'il peut occasionner, et à parvenir à une utilisation économe des ressources.

Plusieurs départements ont intégré le développement durable comme fil conducteur de leur politique touristique ; c'est le cas des **schémas départementaux du tourisme durable** (Nord, Somme, Hérault, Agenda 21 du tourisme girondin, Bas Rhin qui a adopté la charte européenne de tourisme durable...). Les départements favorisent principalement une **approche qualité des établissements** en privilégiant la labellisation (Qualité tourisme, Hotelécocert, Tourisme et handicap) ou l'intégration de critères environnementaux ou d'éco conception. L'enquête met aussi en évidence que les départements se

mobilisent pour une meilleure offre de pistes cyclables par la mise en place de **schémas départementaux pour le vélo** (Charente, Vendée, Morbihan, Seine Maritimes) ou de **Véloroutes** (Doubs, Drôme, Nièvre). Ces bonnes pratiques sont d'autant plus exemplaires qu'elles concilient d'une manière transversale tourisme et transports et répondent pleinement aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre. La signature récente entre l'Assemblée des Départements de France et la Fédération Nationale Des Comités de Tourisme d'une convention pour la définition d'un programme d'actions communes reflète la volonté d'une approche partenariale et coopérative plus soutenue entre les acteurs du tourisme.

AGRICULTURE

Pour une valorisation des pratiques et des produits agricoles plus respectueux de l'environnement

Les départements favorisent le développement de filières agricoles durables et de qualité. Une agriculture durable a pour but d'assurer une production de qualité, de maintenir cette activité économique structurante dans nombre de départements, de préserver les ressources naturelles (eau, sols) des pollutions chimiques par une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. Les marges de manœuvre des départements s'axent majoritairement autour d'un accompagnement des agriculteurs pour encourager des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, développement d'énergies renouvelables) et promouvoir des produits issus d'une agriculture de qualité auprès des divers acteurs du territoire.

Les départements déploient des moyens tels que la **création de labels** (label pays cathare dans le Conseil Général de l'Aude, label Qualité Landes), et le versement d'aides financières pour l'obtention de labels ou de signes officiels de qualité (Aisne, Haute Vienne...).

L'agriculture biologique et les circuits courts entre producteurs et consommateurs sont ainsi soutenues dans plusieurs départements comme

l'illustrent la création de l'association des producteurs de marchés dans le Rhône ou les aides versées par le Conseil Général de Haute Vienne aux producteurs de marchés de pays. **Les opérations de sensibilisation à l'agriculture biologique** (Drôme, Nord, Deux Sèvres) et **l'introduction des produits bio à la cantine** (Isère, Essonne) reflètent également la volonté des départements de renforcer leurs actions dans le secteur de l'agriculture.

3 ANALYSE PAR DOMAINES

URBANISME ET RELATIONS AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Une approche durable de l'aménagement du territoire

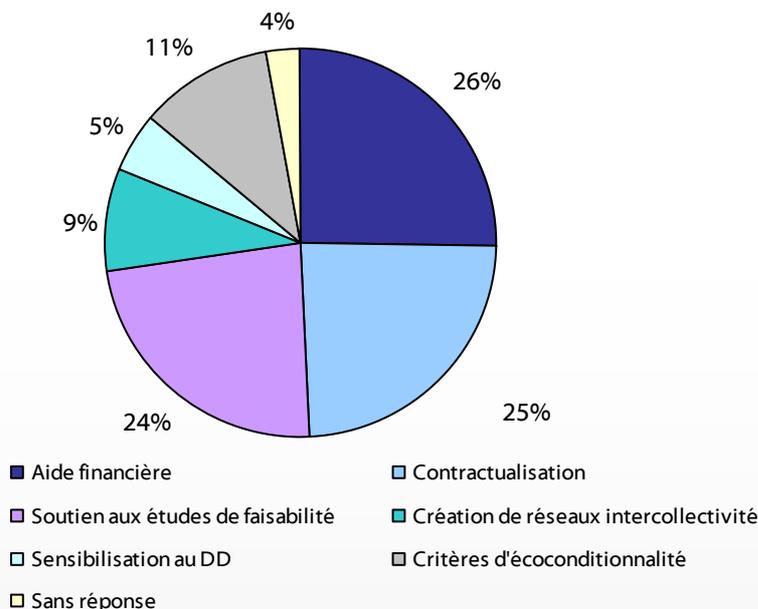
Dans le domaine de l'urbanisme, le département assure un rôle fort d'aide aux communes et intercommunalités, particulièrement celles situées en zone rurale, avec l'établissement d'un programme d'aide à l'équipement rural. C'est ainsi une opportunité pour les départements de se saisir du levier financier pour orienter les collectivités vers la construction de projets intégrant des critères de développement durable.

L'étude confirme que l'aide aux collectivités en matière d'aménagement du territoire se traduit pour plus de la moitié par du soutien financier aux études et projets d'aménagement structurants (assainissement, alimentation en eau potable, équipements publics...), puis vient ensuite la contractualisation avec les territoires. (cf. graphique).

Les départements disposent d'une marge de manœuvre liée à aux nombreuses aides financières attribuées aux collectivités : soumises à des critères d'éco-conditionnalités, ces aides permettent d'inciter les différents acteurs du territoire à prendre en compte les enjeux du développement durable.

Les Conseils Généraux de Gironde et du Pas de Calais ont institué des **Contrats de Développement Durable**. Les aides financières versées sont différenciées en fonction des contextes locaux et d'un système de bonification relatif à des critères de durabilité retenus par les maîtres d'ouvrage. On passe ainsi d'une logique d'aides versées sur une base forfaitaire à une **logique de péréquation et de soutien aux initiatives qui participent d'une démarche de développement durable**.

La création de services « aménagement du territoire », de guides pour intégrer des démarches HQE dans la construction des bâtiments des départements, le lancement d'appels à projets pour un urbanisme exemplaire sont des signes d'un volontarisme fort des départements pour s'orienter vers un urbanisme durable.



Graphique 3 : Axes d'intervention des départements dans l'aide aux collectivités

(source : questionnaires départements-BMJ Ratings 2007)



3 ANALYSE PAR DOMAINES

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Vers une mobilité durable : une implication récente

Les départements sont maîtres d'ouvrage de plus de 400 000 km² de routes, responsables de l'organisation des transports scolaires et des transports collectifs interurbains. Ils ont donc les moyens d'agir dans l'organisation des déplacements sur le territoire. L'enjeu est d'assurer une mobilité, conciliant facilité d'accès à tous, respect de l'environnement et fluidité de circulation. Il apparaît aussi nécessaire que l'offre départementale de transports soit connectée aux autres échelles territoriales et que se créent des liens avec les autorités organisatrices des transports.

En matière de gestion des routes, les départements sont de plus en plus nombreux à développer **des actions prenant en compte les préoccupations des impacts environnementaux dans la réalisation** (matériau écologique, réutilisation et traitement des déchets de chantiers) **et la gestion des infrastructures routières** (gestion différenciée des abords de routes, fauche tardive). Le Conseil Général du Nord a réalisé un guide autour de la route durable et intelligente comme outil d'analyse de ses futures opérations routières au regard des principes du développement durable. Cependant, les réflexions sur l'opportunité de la construction de nouvelles infrastructures routières restent marginales. Au-delà de leur compétence sur les bus inter-urbains, les départements déploient des initiatives pour favoriser

une mobilité durable et les alternatives au « tout voiture » : **sites Internet de covoiturage**, services de **transports à la demande, tarification adaptée**. Ce constat peut être illustré par l'exemple de la gratuité sur le réseau Transdrôme pour les chômeurs et demandeurs d'emplois ou le tarif unique de 2 euros des transports départementaux de la Seine Maritime, la Loire Atlantique et la Dordogne. Une difficulté subsiste pour rendre complémentaires les déplacements interurbains gérés par les départements et ceux des zones urbaines. Une approche multimodale et partenariale avec les différentes autorités organisatrices de transports reste à l'état de réflexion.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Des politiques transversales et innovantes qui mobilisent l'ensemble des acteurs pour un développement économique responsable

Le développement économique est un domaine sur lequel le département ne dispose pas d'un poids fort, les compétences relevant en majorité de l'État et des régions. Cependant, il peut contribuer avec l'accord de la Région, au financement des aides directes aux entreprises, à l'élaboration des schémas régionaux de développement économique. L'intervention économique départementale se caractérise par une approche liée à l'emploi et aux acteurs économiques les plus fragiles : petites entreprises, agriculteurs, économie sociale et solidaire...

Les départements déploient des politiques économiques qui ont pour objectif d'accompagner les entreprises existantes, de soutenir la création d'entreprises (Kit Créateur repreneur du Conseil Général de la Saône et Loire) et de renforcer l'attractivité du territoire (soutien aux pôles de compétitivité ex : Conseil Général du Nord).

Les outils pour répondre à ces objectifs sont variés et se formalisent avant tout par **des conventions et partenariats avec les autres acteurs territoriaux** (convention d'application du Schéma Régional de développement économique pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme). Les départements soutiennent les éco-industries (secteur d'activité lié aux énergies renouvelables) et/ou les secteurs liés à l'économie sociale et solidaire (ex : montage d'une unité Envie dans le département des Deux Sèvres : système de collecte et de valorisation des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques assuré par des personnes en difficulté d'insertion professionnelle). Ils démontrent par ailleurs leur

capacité à déployer des politiques transversales dans le domaine du développement économique. Ainsi, le Conseil Général de la Drôme, et celui des Landes mènent une **réflexion sur le foncier à destination économique** afin d'optimiser et organiser les zones à vocation économique sur le département. Enfin, les Conseils Généraux organisent des événements pour **rassembler l'ensemble des acteurs autour de thématiques fédératrices** : salon d'affaires innovation organisé par l'Essonne, salon du commerce équitable en Seine Saint Denis, Forum pour l'emploi réalisé par les Alpes de Haute-Provence ; comme les villes, les départements peuvent **jouer un rôle croissant dans la sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du développement durable**. On peut citer l'exemple novateur des Côtes d'Armor qui a créé une aide « Eco-Armor » qui a pour but de renforcer les capacités d'expertise des entreprises en matière de développement durable.



3 ANALYSE PAR DOMAINES

3.3 COHESION SOCIALE

Ce domaine envisage les enjeux de cohésion sociale sur le territoire, liés aux compétences propres du Conseil Général (petite enfance, collèges, insertion économique, personnes handicapées, personnes âgées, ...) comme à des actions volontaristes. Dans cette vision globale de la cohésion sociale, l'analyse ne se limite pas à la mise en place de structures obligatoires et à l'attribution d'aides, mais à la prise en compte transversale des différentes cibles dans l'ensemble des politiques et à la mise en œuvre de démarches cohérentes pour répondre aux enjeux du territoire.

POLITIQUE GENERALE

Vers une territorialisation de l'action sociale pour renforcer la qualité des services départementaux

Comme le spécifie la loi du 13 août 2004, « *Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale et coordonne les actions menées sur son territoire* ». Il développe des actions de prévention, de soutien et d'assistance envers les cibles les plus fragiles. Il est donc dans l'esprit des départements de réduire les inégalités territoriales d'accès à l'aide et de mieux coordonner les acteurs du domaine social.

La tendance générale des départements est d'établir des **schémas départementaux par cible**, et de Schémas globaux de la politique sociale sont rarement mis en place. On assiste à une territorialisation des services départementaux de l'action sociale comme dans le Finistère, l'Isère, et le Bas Rhin. La création de dispositifs pour développer la consultation des publics en amont des projets est croissante et invite à réfléchir à une gouvernance dans le domaine social. Le Conseil Général du Finistère fait preuve d'innovation avec un forum participatif pour son schéma « personnes âgées ». Les départements affichent une forte volonté de renforcer l'efficacité et la qualité des services et des établissements (accueil, conception des bâtiments, accessibilité) jusqu'à l'élaboration de chartes - sur l'accueil des services sociaux pour la Seine Saint Denis,

et d'une charte des accessibilités en Seine Maritime. Ils ont aussi mis en place **des guichets uniques** pour assurer une mise à disposition d'informations et un accompagnement le plus adapté aux besoins des populations. Certains sont encadrés par la législation, d'autres participent d'une démarche volontaire comme les Maisons du Département (Alpes Maritimes, Dordogne, Isère, Oise...). **Les guides, sites portail ou centres d'appel** constituent d'autres moyens d'accès à l'information. Le Rhône a créé un site portail Internet Senior. La Vienne et le Gers ont créé un numéro vert pour les services d'action sociale. Il existe peu d'observatoires départementaux avec une vision globale sur les problématiques sociales ; ils jouent pourtant un rôle clé de connaissances pour réajuster les actions du département aux besoins des différentes cibles.

ENFANCE ET FAMILLE

Des innovations pour répondre aux évolutions des modes de vie

Les départements sont les principaux maîtres d'œuvre de la protection de l'enfance. L'accent est mis sur une meilleure organisation du recueil des données et des acteurs impliqués dans cette politique. Depuis la loi du 5 mars 2007, chaque Conseil Général doit se doter d'un observatoire départemental de la protection de l'enfance. L'autre axe majeur est celui de la prévention et notamment du soutien à la parentalité et d'un travail de collaboration avec les familles. Les départements sont donc en position forte pour proposer des solutions alternatives aux modes de garde classiques.

La protection de l'enfance est encadrée par des dispositifs obligatoires (PMI, vaccinations...). Les actions volontaristes s'orientent notamment vers **un mode de garde souple** : aide financière des crèches privées, soutien à la création de crèches d'entreprises, réseau d'assistantes maternelles... Certains départements ont même déployé des **formations ou des chartes de qualité envers les assistants maternels**. Les départements ruraux font preuve d'originalité avec des dispositifs adaptés : micro crèche en Corrèze, halte garderie itinérante dans la Nièvre et la Saône et Loire.

La difficulté principale réside dans la conciliation des divers acteurs impliqués dans cette politique : autorité judiciaire, services médicaux, services scolaires, associations et famille, dans un souci de systématisation des dispositifs tout en trouvant des réponses adaptées aux situations. Les départements s'appuient sur les structures associatives d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. On peut cependant noter que les observatoires de l'enfance commencent à être créés (Doubs, Finistère, Seine Saint Denis, Bas Rhin, Marne...) comme espaces de connaissance mais aussi d'échange et réflexion.

3 ANALYSE PAR DOMAINES

AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX HANDICAPÉS

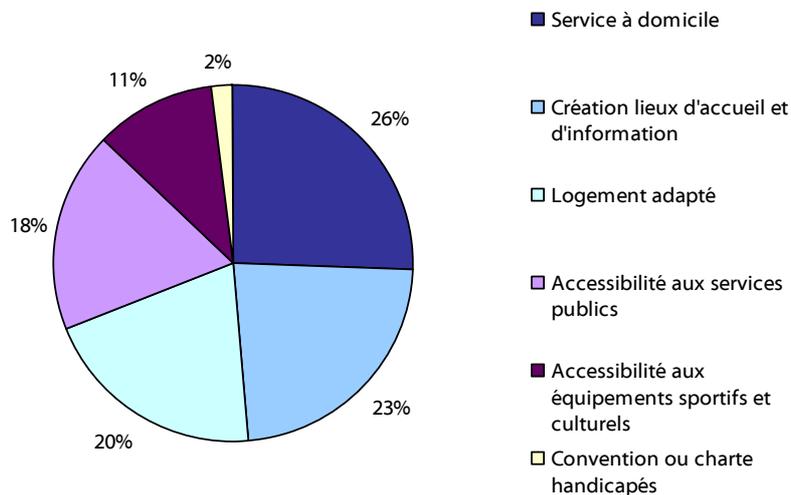
Un réel accompagnement des personnes âgées et des handicapés

Les actions à destination des personnes âgées et des handicapés ont pour but d'améliorer leur quotidien dans tous les domaines : aide à la personne, accueil en établissement, transports, culture et loisirs, santé et insertion socioprofessionnelle. Une des préoccupations majeures des départements est de permettre le maintien à domicile. Cela suppose de mettre en place des dispositifs afin de mieux connaître les effectifs disponibles et les structures existantes mais aussi d'en informer les bénéficiaires. L'intégration sociale de ces populations est un aussi un moyen pour lutter contre leur isolement : lieux d'écoute et d'échange, activités intergénérationnelles, sport pour handicapés...

D'après les résultats de l'enquête, les actions déployées par les départements envers les personnes âgées et les handicapés sont de deux ordres (cf. graphique) : (1) **soutenir les services à domiciles et adapter les logements**, et (2) garantir une plus grande **accessibilité aux services d'accompagnement et d'information**. Les observatoires de gérontologie comme dans les Alpes Maritimes, l'Aisne et la Gironde constituent des dispositifs partenariaux forts qui regroupent l'ensemble des institutions, des associations et des établissements publics ou privés qui interviennent au quotidien auprès des personnes âgées.

100% des départements enquêtés ont mis en place une **Maison Départementale des Personnes Handicapées** comme l'oblige la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Toutefois, les informations sont encore peu nombreuses sur le nombre de réalisations dans les départements.

Par ailleurs, on note un manque d'initiatives des départements pour développer des actions de mixité intergénérationnelle.



Graphique 4 : Type d'actions en faveur des personnes à mobilité réduite
(source : questionnaires départements-BMJ Ratings 2007)



3 ANALYSE PAR DOMAINES

JEUNES

Une impulsion forte pour l'intégration du développement durable au niveau des collèges

Du fait de leurs compétences, les Conseils Généraux focalisent leurs actions de sensibilisation vers les élèves et les personnels des collèges. Outre leur action dans les domaines sociaux et éducatifs, les départements entendent favoriser l'épanouissement et l'autonomie des jeunes, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

Les Conseils Généraux enquêtés consacrent des moyens humains et financiers importants pour favoriser une démarche de développement durable au sein des collèges. D'une part, au niveau de la conception des établissements scolaires dont ils ont la charge, **les projets de collèges HQE ou de systèmes d'économies d'énergie** se généralisent.

D'autre part, au niveau du management interne de ces établissements : des opérations de sensibilisation et de responsabilisation des collégiens et du personnel au développement durable sont en progression. L'incitation à l'élaboration **d'Agendas 21 de collèges** s'inscrit parfaitement dans cette démarche, avec l'exemple du référentiel de la Corrèze en la matière. Les actions pour la

promotion et un accès pour tous les jeunes à des actions culturelles et sportives sont nombreuses dans l'ensemble des départements.

On peut citer deux dispositifs qui ont pour but d'apporter un soutien et une aide globale et transversale pour les jeunes. Le Plan Jeunes Avenir 06 s'adresse aux 16-27 ans et aborde différentes thématiques (logement, santé, transport, aide au montage de projets personnels et professionnels). Le dispositif Cap Jeunes en Hérault favorise l'implication citoyenne en soutenant les projets portés par les jeunes eux-mêmes déclinés en trois tranches d'âge (Cap Jeunes Initiatives 11/15 ans, Cap Jeunes Citoyen 6/20 ans, Cap Jeunes Avenir-18/25 ans).

LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Des initiatives originales pour concilier politique d'insertion et développement durable

L'insertion sociale et professionnelle est au cœur de l'action départementale. Après avoir pris en charge uniquement la partie insertion du revenu minimum d'insertion (RMI), le département pilote intégralement ce dispositif depuis la loi du 18 décembre 2003 (ouverture des droits, conditions de versements des allocations, radiations, insertion). Cependant, à côté de leurs obligations, les Conseils Généraux disposent d'autres moyens pour favoriser la réinsertion de personnes en situation précaire : achats éco-responsables, chantiers d'insertion...

Les départements jouent un rôle moteur pour l'**intégration de clauses sociales** dans les marchés publics, qui ont une incidence sur l'insertion économique des personnes en difficulté. Des partenariats se créent pour développer des emplois stables au sein du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire en expérimentant de nouveaux services à la population comme le financement des épiceries sociales dans le Rhône, la Gironde, Alpes de Hautes Provence, Essonne, ou encore dans l'Oise.

En matière d'habitat, les départements œuvrent pour du « logement durable » intégrant un **rééquilibrage de l'offre sur le territoire et notamment des critères sociaux pour favoriser l'accès à tous**. Des actions volontaristes sont déployées pour la création de logements sociaux : compétence d'aide à la pierre, établissement public foncier.

Dans une optique de développement durable, les départements sont précurseurs en matière de lutte contre l'exclusion par la maîtrise énergétique. Leurs actions sont variées : **sensibilisation à des comportements responsables en matière d'énergie** auprès des familles en précarité en Charente, **aide aux travaux d'amélioration de l'habitat** favorisant la maîtrise des dépenses énergétiques dans l'Aisne ou encore financement de diagnostic thermique dans le Tam. Le Plan Logement de la Drôme tout comme la charte de l'habitat du Conseil Général du Puy de Dôme s'articulent autour des trois champs : renforcer territorialement le logement social, contribuer à aménager le territoire départemental tout en renforçant le développement local, protéger l'environnement et veiller à la maîtrise de l'énergie.



3 ANALYSE PAR DOMAINES

3.4 ENVIRONNEMENT

Le domaine Environnement concerne les différents impacts environnementaux sur lesquels la collectivité a la capacité et le pouvoir d'agir, que ces impacts soient locaux ou globaux. Les critères d'analyse présentés ci-dessous concernent les actions mises en œuvre pour préserver la ressource en eau et la biodiversité, pour inciter à une gestion durable des déchets et pour prendre en compte la problématique énergétique.

RESSOURCE EN EAU

Le département volontaire pour une vision concertée de la ressource en eau

Dans une logique de développement durable, les départements disposent d'une marge de manœuvre pour orienter leur politique de l'eau vers un objectif de préservation, de protection, et de gestion équilibrée de la ressource eau et des milieux aquatiques. Leur axe prioritaire est celui de l'équipement des collectivités par le biais d'un conseil technique, de l'optimisation des moyens de connaissance et de l'analyse des données sur la qualité de l'eau. Ils peuvent aussi s'impliquer en partenariat avec les autres acteurs sur des projets pour la gestion concertée de l'eau et sur l'amélioration des pratiques agricoles.

Les départements investissent notamment ce domaine par leur soutien financier et technique auprès des communes. **Les réseaux départementaux de suivi de la qualité des eaux superficielles et/ou souterraines** (Bas Rhin, Doubs, Pyrénées Atlantiques, Loire Atlantique, Vaucluse) sont fréquents. En lien avec le SATESE, assistance technique aux exploitants de station d'épuration, des innovations ont été repérées dans le domaine de l'assainissement comme le lagunage, les lits plantés de roseaux... Les départements participent de manière active à renforcer **la qualité des eaux avec les agriculteurs**, en finançant en partie les Programmes de Maîtrise des Pollutions d'origine Agricole et en soutenant les projets conciliant activité agricole et préservation de l'eau avec des aides à l'irrigation et au drainage. Selon le Ministère

de l'écologie et du développement durable, les secteurs où les eaux présentent une teneur en nitrates approchant ou dépassant le seuil de 50 mg/l concernaient 74 départements en 2003.

Des initiatives pour inciter à une meilleure gestion envers les autres acteurs se déploient : aides financières pour **l'installation de récupérateurs d'eau de pluie** (Tarn, Rhône, Var, Ardèche) ou programmes d'économie d'eau dans les collèges en Vendée. Des actions de sensibilisation sont de plus en plus fréquentes avec des Conférences départementales de l'eau dans la Drôme et le Finistère ou encore le guide pratique pour le grand public réalisé par l'Hérault. Le bon partage de la ressource en eau appelle les départements à créer un cadre partenarial et constitue des leviers d'actions les plus efficaces sur les territoires.

PROTECTION DES ESPACES ET DES ESPECES

Au cœur de l'action pour la gestion durable des espaces naturels

La politique des Espaces Naturels Sensibles du département a pour objectif de préserver des espaces remarquables, d'expérimenter des modes de gestion adaptés et de permettre l'accès à ces sites à des fins d'actions pédagogiques en s'appuyant notamment sur une contractualisation avec les associations. Les départements jouent aussi un rôle pour la promotion des activités de pleine nature.

La charte des Espaces Naturels Sensibles élaborée par l'Assemblée des Départements de France a été signée par plus de 50 départements et la quasi totalité a développé une politique en faveur des ENS. Les axes d'actions privilégiés sont notamment la protection par l'acquisition (droit de préemption en majorité), la gestion raisonnée par des techniques de génie écologique ainsi que la mise en valeur et la sensibilisation pour le public. La politique en faveur des ENS est un outil d'aménagement du territoire primordial en particulier

à l'échelon du département. Les « autres » espaces verts ne sont pas pour autant délaissés par les départements. **Une gestion différenciée** est mise en pratique dans plus de la moitié des départements de l'enquête. C'est aussi l'occasion d'expérimenter **la mise en place de brigades vertes** composées en partie de personnes en réinsertion professionnelle (Rhône, Landes...). En parallèle, de nombreux inventaires de la faune et de la flore sont réalisés par les Conseils Généraux.



3 ANALYSE PAR DOMAINES

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un engagement encore émergent dans la lutte contre le changement climatique

Aujourd'hui, le changement climatique est une problématique majeure à intégrer dans l'ensemble des politiques. Les choix énergétiques ont des incidences importantes dans l'aménagement du territoire. Les enjeux sont autant de renforcer leur maîtrise énergétique dans une optique de réduction (connaissance et suivi des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables...) que d'inciter tous les acteurs du territoire à modifier leurs pratiques énergétiques.

Les départements sont encore peu nombreux à avoir mis en place des plans globaux de lutte contre le changement climatique, excepté quelques initiatives avec les plans climat territoriaux du Conseil Général des Hauts de Seine et du Bas Rhin. En revanche, l'enquête relève que des **programmes spécifiques sur le développement des énergies renouvelables** sont plus fréquents (26 % des réponses) : plan pour le développement des énergies renouvelables par les Conseils Généraux des Landes, des Alpes Maritimes, du Rhône, de la Vendée et **développement des filières bois énergie** par les Conseils Généraux de Dordogne, Périgord, Pyrénées Orientales et Isère. Les départements sont encore peu actifs (13 % des

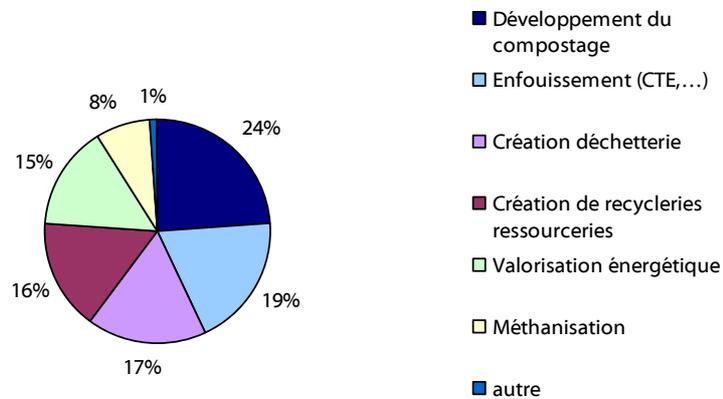
réponses) dans la réalisation de diagnostics ou d'audits énergétiques sur leur patrimoine. La démarche de diagnostic apporte une aide pour réduire les émissions de gaz à effets de serre et clarifier les objectifs à atteindre. Le plan énergie dans le département du Nord vise à diminuer les consommations de tous les bâtiments départementaux et s'est traduit par la mise en place de correspondants énergie dans chaque service. Pour autant, on constate une augmentation **des démarches HQE dans les nouvelles constructions** notamment dans les collèges mais également pour des centres médico-sociaux, des établissements d'hébergement de personnes âgées ou handicapés.

DECHETS

Une aide à la gestion et au traitement des déchets à poursuivre

Depuis la loi du 13 août 2004, le département s'est vu confier l'élaboration du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, le département peut être force de proposition et encourager des initiatives pour un meilleur traitement. Les actions privilégiées par le Conseil Général sont notamment d'aider la communication auprès de la population pour renforcer son adhésion à une meilleure gestion des déchets, de renforcer son aide aux collectes sélectives et de favoriser la réduction des déchets à la source. Enfin, il a un rôle incitateur auprès des collectivités compétentes pour que les déchets produits sur leur territoire y soient traités. En termes de marge de manœuvre, le département n'a qu'un rôle d'animateur, et il ne peut pas contraindre les collectivités.

Au-delà de leur compétence d'élimination et de gestion des déchets ménagers, les départements investissent dans le domaine de la prévention en formalisant pour certains des plans de prévention déchets accolés au PDEMA, comme dans les Landes et l'Aude. **Des chartes départementales pour la maîtrise et la suppression des sacs plastiques** et des opérations événementielles en Gironde, Finistère et Morbihan sont aussi des démarches volontaristes avec un double avantage : réduire les déchets à la source et sensibiliser les autres acteurs que sont les distributeurs et les consommateurs. Au regard des réponses (cf. graphique), les départements favorisent des traitements jusqu'à présent peu développés sur leur territoire : compostage avec le **financement de plateformes de compostage collectif** (Vendée et Essonne), **création de ressourceries-recycleries, valorisation énergétique**. L'enfouissement et la création de déchetteries, démarches plus classiques, restent privilégiés. Pour renforcer le rôle de transparence de gestion des PDEMA, les **observatoires départementaux des déchets** sont des initiatives intéressantes ; 30% des enquêtés.



Graphique 5 : les grandes orientations des départements pour le traitement des déchets

(source : questionnaires départements-BMJ Ratings 2007)



PERSPECTIVES

On assiste depuis 2006 à un nombre croissant de départements qui s'engagent dans des Agendas 21. Les autres échelles territoriales ont été pionnières pour élaborer des démarches de développement durable. Les départements ont ainsi pu profiter des enseignements tirés des expériences antérieures et mettre en place des projets de développement durable plus rapidement opérationnels. L'enquête a révélé qu'en comparaison avec les bonnes pratiques des autres collectivités locales, les projets déployés par les Conseils Généraux garantissent une relation plus équilibrée entre les trois piliers : économie, social et environnement. Cela s'explique notamment par le fait que les départements ont des compétences fortes dans le domaine social, souvent peu intégré dans les démarches de développement durable.

Dans le cadre d'un groupe de travail organisé par l'Assemblée des Départements de France, les départements ont été force de propositions pour le Grenelle de l'environnement. Ils souhaitent devenir une autorité organisatrice de mobilité et proposent de clarifier les compétences entre les différentes échelles territoriales pour la protection de la biodiversité et des espaces agricoles. Ils réaffirment la nécessité de mener des politiques ambitieuses et visionnaires en ce qui concerne par exemple l'habitat durable, l'eau et la gestion des déchets.

Ils exposent la nécessité de développer des outils d'évaluation des politiques menées (ex : généralisation des observatoires de l'eau et des déchets). Enfin, ils affirment leur volonté de développer des modes de production vertueux (achats responsables, agriculture respectueuse de l'environnement). En effet, Les départements jouent un rôle fort de médiateurs et d'intermédiaires pour les communes et intercommunalités. Ils disposent d'une marge de manœuvre importante pour instaurer des critères d'éco-conditionnalité dans les aides financières qu'ils versent. On observe également la volonté des départements de jouer un rôle majeur pour diffuser des bonnes pratiques, et inciter les collectivités locales à s'engager dans des démarches globales et transversales.

Les Départements s'interrogent souvent sur la manière d'intégrer le développement durable dans leur politique et en particulier dans le domaine social. Lors des 4^{èmes} Assises Nationales des Agendas 21 départementaux en novembre 2007, Pierre Maille, Président du Conseil Général du Finistère, s'exprimait sur le sujet : « les actions entreprises dans le secteur de la solidarité ne peuvent pas réussir si elles ne tiennent pas compte de ce qui est entrepris dans d'autres secteurs. ». Les départements engagés démontrent leur capacité à (1) appréhender les besoins de leurs différents publics et à y répondre selon une approche procédant des principes du développement durable (transversalité, participation, équilibre, prévention...), et à (2) construire et développer le dialogue et les partenariats.

L'année 2009 sera une année riche en nouveaux dossiers à traiter par les Départements (généralisation du Revenu de Solidarité Active, transfert du parc d'engins et de véhicules des Directions Départementales de l'Équipement, gestion des tutelles et curatelles sociales...). Ils devront démontrer la pertinence des choix d'organisation opérés dans le cadre du transfert de ces nouvelles compétences.



ANNEXES

BMJ Ratings

Créée en 1993 par Pascal Bello, et intégrée depuis janvier 2006 dans Altares, BMJ Ratings est une agence spécialisée dans l'évaluation extra-financière. Son métier : évaluer les entreprises et les collectivités territoriales sur l'ensemble des critères environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance. BMJ Ratings fournit à ses clients une appréciation de leur performance et de leurs axes d'amélioration en s'appuyant sur ses modèles d'analyse exclusifs. BMJ Ratings est la 1^{ère} agence de notation extra financière des collectivités territoriales.

Urbi Valor®

Le modèle Urbi Valor® a pour but de hiérarchiser les enjeux du territoire à partir de la compilation de données-clé et d'analyser les réponses apportées par la collectivité au regard de ces enjeux. Ce modèle croise les domaines du développement durable des collectivités (l'environnement, la cohésion sociale et sociétale, le développement économique et l'aménagement du territoire, la gouvernance) avec des principes de gestion. Le modèle développé par l'agence permet ainsi d'évaluer les politiques d'une collectivité en fonction des enjeux qui lui sont propres.

Profil DD

Le profil Développement Durable s'inscrit dans le cadre d'enquêtes annuelles réalisées auprès des plus grandes villes de France sur leur engagement en matière de développement durable. L'analyse effectuée évalue la politique affichée et déployée par la collectivité ainsi que ses résultats obtenus. Cette évaluation synthétique permet d'apprécier l'adéquation entre les moyens mis en œuvre par la ville pour répondre à ses engagements. Les pratiques innovantes et exemplaires de la ville sont identifiées.

A propos d'Altares

Altares est née du rapprochement de la Base d'Informations Légales BIL et de Dun&Bradstreet France. Sa vocation, en tant que spécialiste de la connaissance inter-entreprises : fournir des solutions pour accélérer la croissance. Altares répond aux besoins des entreprises sur deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier, en France, en Europe comme à l'International.

EXPERTISE BMJ RATINGS - COLLECTIVITES TERRITORIALES

1999

Création d'une cellule de recherche sur les collectivités et le développement durable

2000

Lancement du premier questionnaire sur les pratiques de développement durable des villes en partenariat avec la banque Dexia
Cible : 200 plus grandes villes françaises

2001

Constitution d'une base de données des bonnes pratiques des collectivités structurée autour de 4 domaines (gouvernance, environnement, développement économique et aménagement du territoire, cohésion sociale), déclinés en 40 critères et 200 indicateurs.

2003

Lancement du questionnaire sur les pratiques de développement durable à l'échelle des 26 régions françaises.

Publication dans « Les Echos » - Palmarès des villes durables

2005

Publication d'une étude sur le changement climatique

2006

Publication d'une étude sur le développement économique durable

2007

Lancement du questionnaire sur les pratiques de développement durable à l'échelle des 100 départements français
Mise en ligne du questionnaire sur les pratiques de développement durable pour les 1000 plus grandes villes françaises

2008

Étude sur les démarches de développement durable des départements